

22 mai 2012

12.330

Question du groupe UDC**H20, où et quand?**

Le 8 mai 2012, la direction de l'USAM (Union suisse des arts et métiers) a fait entendre qu'elle exige que les Autorités fédérales retirent de l'arrêté, sur les routes nationales, la réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, jugeant ainsi prioritaires des investissements dans l'Arc lémanique et près de Zürich.

- Le Conseil d'Etat va-t-il prendre position sur les exigences de la direction de l'USAM?
- Dans quelle mesure?
- Le Conseil d'Etat a-t-il des garanties laissant penser que l'USAM ne sera pas suivie dans sa démarche?

Signataire: M. Schafroth.